## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT HERAULT

## NOMBRES DE MEMBRES

Arterior Syndical 1 Présents

37 37 20

Date de la convocation
08-11-10



2011-01-11 Espace Info Energie Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

Séance du 03 Janvier 2011

L'an deux mille onze

Et le trois janvier

à Dix sept heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre presc

la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents: MM

J.ARCAS (Conseil Général), JL BARTHES (CdC Orb-Jaur), P.BEZIAT (CdC canalirou), JN. BADENAS (Conseil Général), G.BARO (CdC Orb-Taurou), F.BOUTES (Conseil Général), J.CABROL (CdC Pays Saint-Ponais), N.ETIENNE (Conseil Général), M.GIL (CdC Orb-Taurou), C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon) J. HUC (CdC Coteaux & Chateaux), RM.LOSMA (Bédarieux), K.MESQUIDA (Conseil Général), H.OBIOLS (CdC canalirou), J.PALAYSI (CdC Saint-Chinian) R.PAILLES (Conseil Général), JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), R.TROPEANO (Conseil Général), E.VILLANEUVA (CdC Faugères).



Acte rendu exécutoire
après 030111 réfecture
et pu 030111 notification
après 030111 réfecture

## Objet: Espace Info Energie

L'Espace Info Energie (EIE) du Pays Haut Languedoc et Vignobles, mis en place en 2008, assure les missions suivantes :

- Conseil personnalisé aux demandes d'informations du public sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie;
- Actions d'information et de sensibilisation : exposition, visites de sites, programme pédagogique, participation événements, conférences, réalisation d'outils pédagogiques... ;
- Autres actions envisageables : conseil et appui technique sur actions spécifiques liées aux énergies renouvelables.

Cette action a fait l'objet d'un premier recrutement en juillet 2008, remplacé depuis août 2010 par une nouvelle conseillère technique.

Pour 2011, le coût prévisionnel de l'opération, incluant les salaires et le fonctionnement de l'EIE, s'élève à 59.799 € TTC pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

-	Union Européenne (FEDER) :	7.819€
-	ADEME :	
-	Conseil Régional Languedoc Roussillon :	15.000€
-	Conseil Général de l'Hérault :	5.000€
-	Autofinancement :	5.980 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de la poursuite par le Pays de l'action décrite ci dessus, et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la poursuite par le Pays de l'action décrite ci dessus, et autorise le Président à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Puisserguier, le 03 janvier 2011.

Le Président,

Francis BOUTES

SOUS-PREFECTURE

REÇU LE

1 1 JAN. 2011

SERVICE COURRIER